



**RECONDUCTION
DE LA CONVENTION avec LA MAIRIE DE PONTEILLA
pour la prestation
TELEALARME**

Entre

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Dûment représentée par son Président Monsieur René OLIVE
dont le siège social est fixé à : Immeuble Multifonction Christian Bourquin, Allée Capdellayre - BP11 -
66301 THUIR CEDEX

ET

La COMMUNE DE LLUPIA

Dûment représentée par son Maire Monsieur Franck DADIES
dont le siège social est fixé à : Rue du Conflent - 66300 PONTEILLA

Il a été convenu ce qui suit :

La Communauté de Communes des Aspres assure le service de Téléalarme auprès des administrés de la commune de PONTEILLA qui bénéficient des conditions de réduction accordées par le conseil communautaire en date du 26 Février 2015 et reconduites annuellement.

La Commune s'engage à avertir par courriel, le secrétariat de la Communauté de Communes sur toute nouvelle demande d'usager, aux fins de commande du service auprès du prestataire de service ainsi que sur toute résiliation d'abonnement dont il aurait connaissance.

En contrepartie la commune de PONTEILLA s'engage à régler annuellement le titre de recette correspondant au montant de la prestation fixé comme suit :

- 1) la première année d'installation : 135 € par nouvel abonné, représentant la location de l'appareil (84€) réglé au prestataire complétés des frais annexes (51€) correspondant au montant des coûts administratifs et techniques pour l'inscription et le suivi administratif de chaque adhérent, l'initialisation du matériel et le suivi de toute intervention.
- 2) les années suivantes, la commune réglera le coût résiduel annuel de la location soit : 84 €.

Toute augmentation de frais de location appliquée par le prestataire de service - Société VITARIS, sera répercutée sur la facturation à l'euro/l'euro.

La présente convention est valable pour une période de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2022 et sera renouvelable 2 fois au maximum. Toute résiliation de la convention interviendra par lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée au moins trois mois avant l'échéance annuelle.

Fait à THUIR, leDECEMBRE 2021

Le Maire de PONTEILLA,
Franck DADIES

Le Président de la C.C des Aspres,
René OLIVE